

Le 3 juin 2020

NOMINATION

Bertrand Longuet, nouveau Directeur Général de l'ANFH

Le jeudi 28 mai 2020, le Conseil d'Administration de l'ANFH a désigné, sur proposition du Bureau national, Bertrand Longuet Directeur Général de l'ANFH. Il succède ainsi à Emmanuelle Quillet, Directrice Générale de l'ANFH de 2011 à 2020.



Diplômé de la 35^è promotion de l'ENSP (désormais Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique), Bertrand Longuet débute sa carrière en 1998 en tant que Directeur adjoint au centre hospitalier de Saint-Cloud, chargé de la qualité, de l'analyse de gestion médicalisée puis des ressources humaines. En 2006, il intègre le Ministère de la Santé en devenant chargé de mission au Bureau des agences régionales de l'hospitalisation à la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS). Après 3 années à la DHOS, il participe aux travaux de création des ARS à la direction des affaires financières, juridiques et services (DAFJS) et au secrétariat général des ministères sociaux.

En 2011, Bertrand Longuet rejoint l'ANFH en tant que Directeur Adjoint avant d'accéder au poste de Directeur Général Adjoint en juillet 2014.

Après une sélection des candidatures et des auditions, le Bureau National a choisi de soumettre sa candidature au vote du Conseil d'administration, qui l'a approuvée. Bertrand Longuet prend ainsi la Direction de l'ANFH le jeudi 28 mai 2020.

« La crise sanitaire que nous vivons actuellement a révélé plus que jamais l'importance d'un personnel hospitalier compétent et formé pour la prise en charge des patients et résidents et la gestion de situations complexes. Après près de dix années passées au sein de l'ANFH, je suis très honoré de la confiance que m'ont accordée les administrateurs de l'ANFH pour notamment mettre en œuvre le projet stratégique 2020-2023 de l'association et continuer d'œuvrer à l'accompagnement des établissements et des agents de la fonction publique hospitalière. » **Bertrand Longuet, Directeur Général de l'ANFH**

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.